



Evaluation environnementale des politiques publiques

Laurent Milhé laurent.milhe@pilea-strategie.fr

Candice Thuriès candice.thuries@pilea-strategie.fr

Consultants en stratégie



Sommaire

- 1 Principes de l'évaluation environnementale
- 2 Méthodologie « budget climat »
- 3 Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
- 4 Les achats durables

L'évaluation environnementale

Enjeux d'atténuation

Lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation du stockage carbone.



Budget climat



Bilan carbone

Enjeux d'adaptation

Anticipation des effets négatifs des changements climatiques et de mise en place des mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages que ces effets peuvent causer.



Plan eau

Enjeux biodiversité

Lutte contre l'érosion de la biodiversité et action pour sa préservation et sa restauration.



Atlas

Achats durables

Règlementation

- **Renforcement** des mesures liées aux enjeux environnementaux et sociaux
Exemple : Loi AGEC et Loi Climat et Résilience
- **Baisse des seuils** et des strates d'application réglementaires
Exemple : SPASER (Schéma pour la Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable)
- **Financements** conditionnés à la nature de l'action ou du projet
Exemple : prêts verts de la Banque Postale, Fonds Vert
- **Pénalités** pour non-respect des obligations
Exemple : 10 000 € pour non-réalisation du BEGES

Actualité de la Loi de Finance 2024 – Annexe verte

- I. Le budget et le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de **plus de 3 500 habitants** [...] comportent un état annexé intitulé « impact du budget pour la transition écologique ».
- II. Cet état est annexé au compte administratif ou au compte financier à compter de l'**exercice 2024**.
- III. Cet état :
 - 1° Présente les **dépenses d'investissement** qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France [...].
 - 2° Est présenté conformément au **modèle fixé par arrêté** [...].
- IV. Les modalités d'application du présent article sont précisées par décret.

Actualité de la Loi de Finance 2024 – Dette verte

- I. Le budget et le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de **plus de 3 500 habitants** [...] peut comporter un **état annexé intitulé « état des engagements financiers concourant à la transition écologique »**.
- II. Cet état présente l'évolution, sur l'exercice concerné, du **montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement** qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux [...] et indique la part cumulée de cette dette au sein de l'endettement global de la collectivité.
- III. Les modalités d'application du présent article, notamment le champ des dépenses d'investissement, sont précisées par décret.



Méthodologie « budget climat »



L'intérêt de l'évaluation climat du budget



Identifier et comprendre

Quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat et celles avec un impact négatif.

Etat des lieux



Evaluer la cohérence

Des dépenses avec les objectifs nationaux.

S'inscrire dans la stratégie nationale bas-carbone



Analyser les marges de manoeuvre

Pour réorienter les dépenses selon un prisme climat.

Mise en place de plan d'action



Suivre l'évolution

D'exercice en exercice.

Amélioration continue

Les limites d'une évaluation environnementale du budget

Limites liées au périmètre retenu

- Climat (méthodologie robuste)
- Adaptation et biodiversité (méthodologie exploratrice) -> à mettre en place dans un second temps.

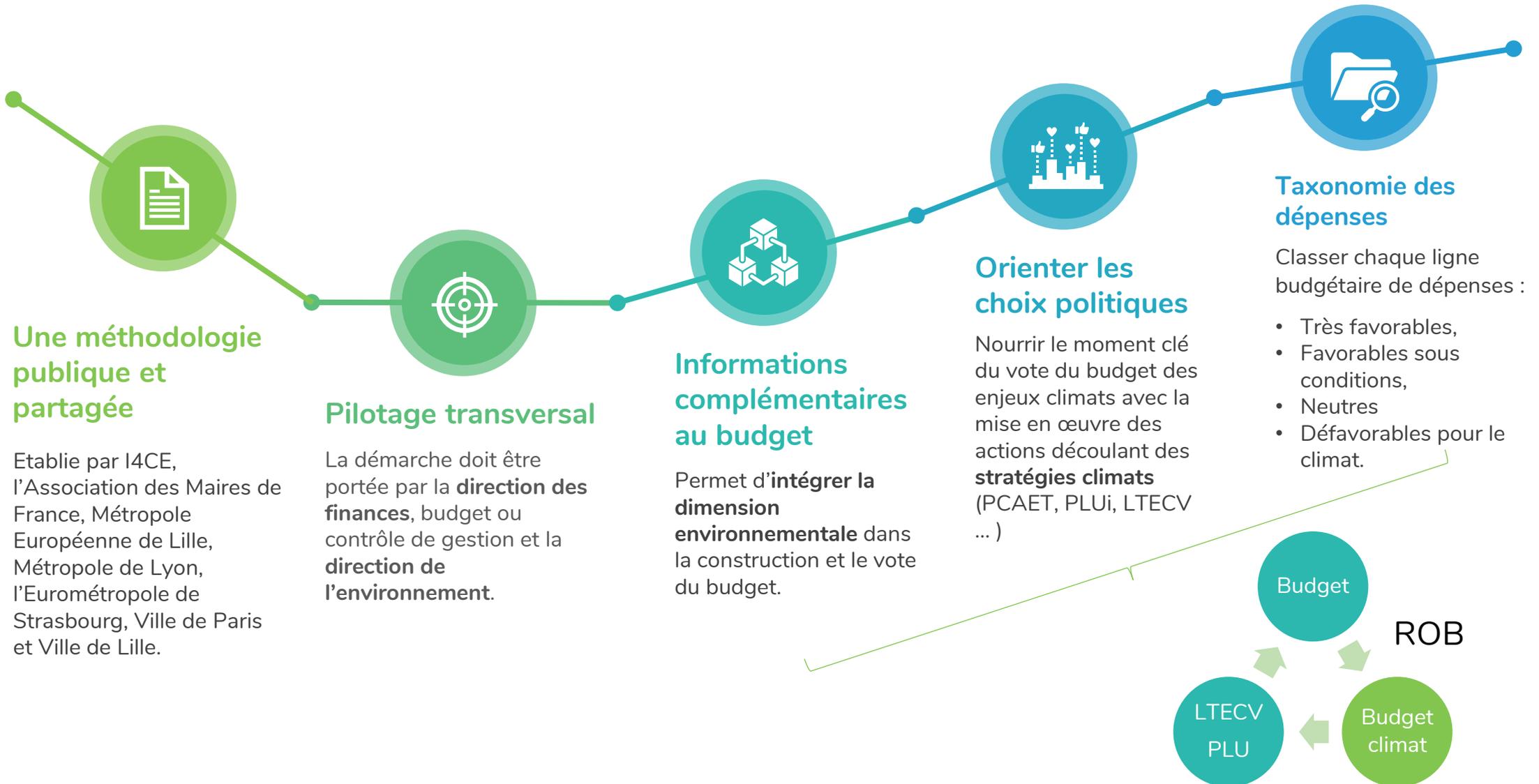
Limites inhérentes à l'approche budgétaire

- Absence des mesures ou actions non-budgétaires.
- L'architecture budgétaire n'est pas conçue pour être analysée sous un angle environnemental -> besoin d'indicateurs extra financiers

Pas de comparaison entre collectivités

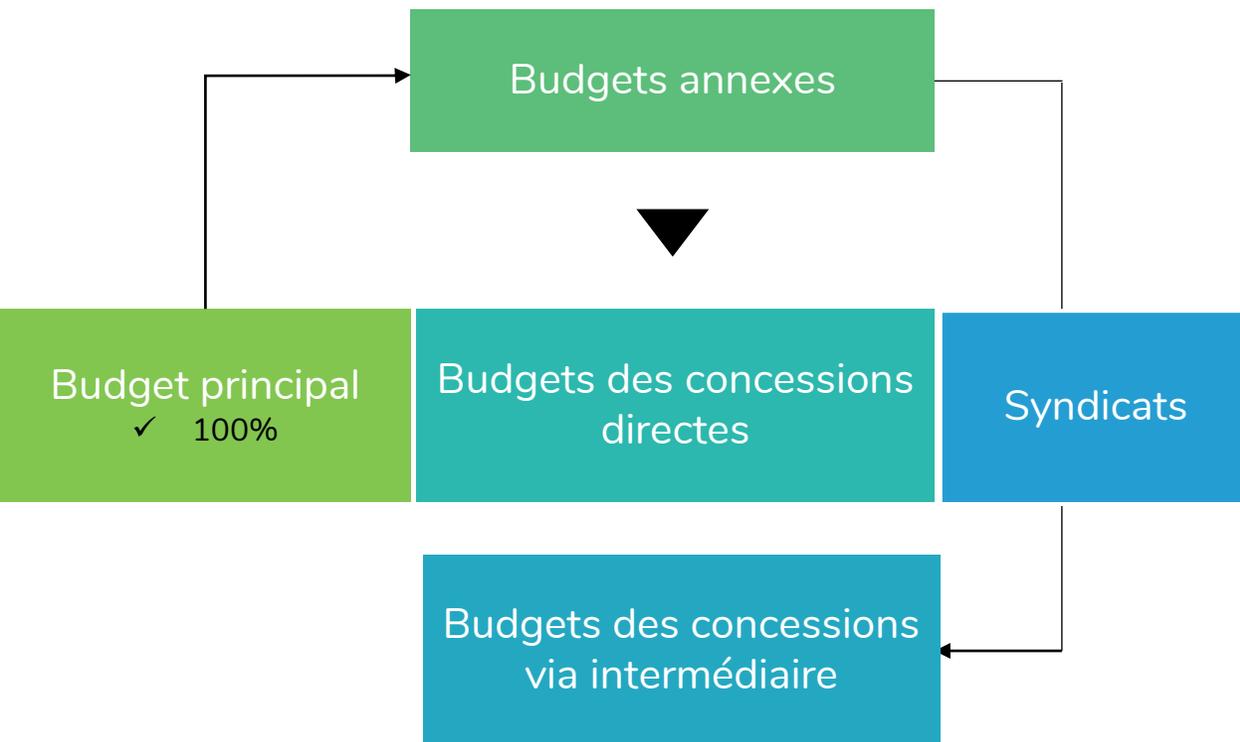
- Compétences différentes
- Périmètres de délégation différents
- Contextes très différents (industriel vs. Rural, taille ...)
- Niveaux d'avancement différents : ne pas pénaliser ceux qui en ont fait plus.

Mise en place d'un budget climat



Périmètre d'évaluation

Notre conseil : périmètre le plus large possible



Compte administratif : extraction du grand livre (liste des mandats émis sur l'exercice)

Analyse par nature, fonction puis par critère de classement

Temps estimé : 3 jours ETP (hors temps d'appropriation de la méthode I4CE)

Précision sur le périmètre

Travail sur les **dépenses réelles**.

Les écritures comptables, les doublons... sont exclus du périmètre.

Périmètre à retenir

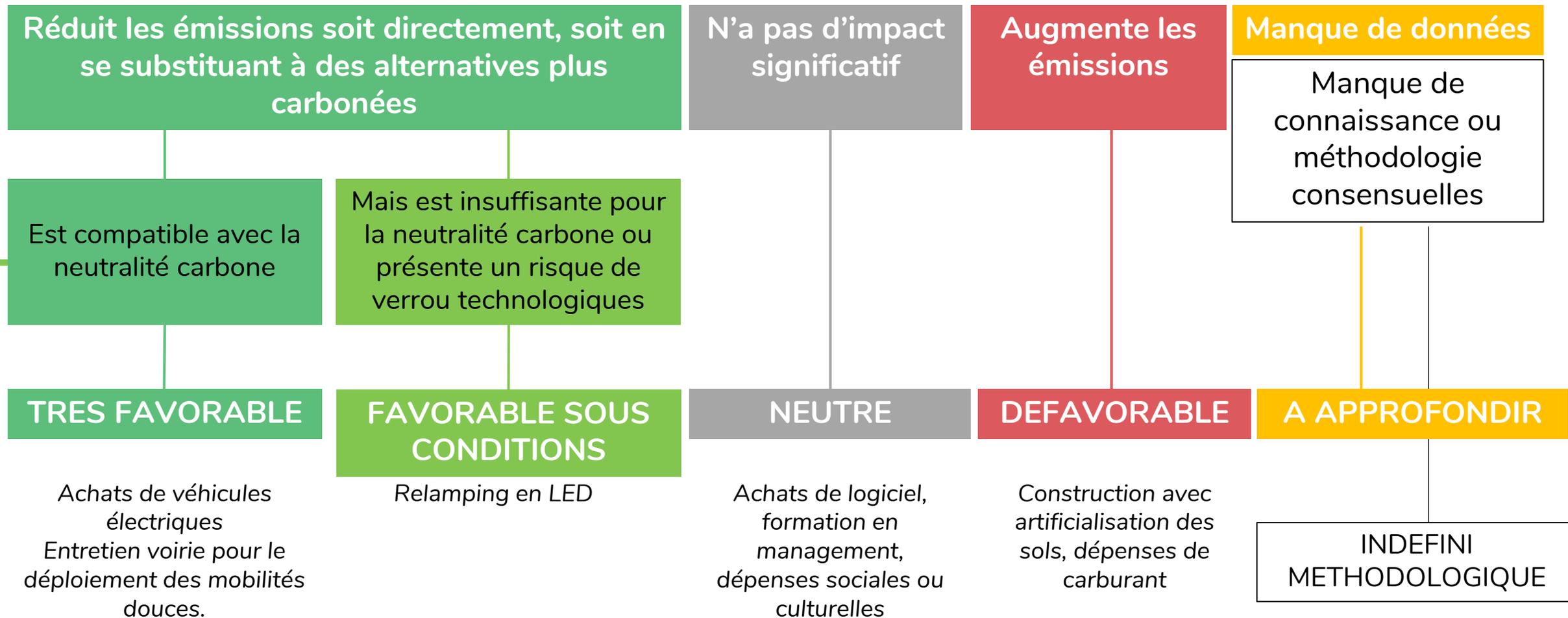
✓ **Budget principal (a minima)**

Enjeux :

- Identifier et mettre en place les outils et méthodes d'évaluation des postes de dépenses dites « indéfinies » selon la méthodologie
- Associer l'ensemble des parties prenantes dans la méthodologie : élus, administration, fournisseurs, monde associatif et administrés

L'arbre pour aider à la classification des dépenses

L'action ...



Les critères de classement

Hypothèses sectorielles

Bâtiments	Construction Rénovation
Transports	Infrastructures (hors voirie) Voirie (construction, rénovation, requalification) Véhicules (achat, entretien)
Alimentation	Contenu de l'assiette
Agriculture	Versement d'aides
Action éco.	Aides versées
Formation pro.	Financement
Déchets	Prévention Traitement
Energie	Infrastructures et réseaux Achats
Numérique	Infrastructures et réseaux Achats (im)matériels
Espaces verts	Gestion

Hypothèses transverses

Dépenses de personnel
Frais de déplacements professionnel
Paiement des taxes climatiques
Subventions
Commande publique (achat durables)
Compensation carbone

La construction de bâtiment neuf



Méthodologie

Analyse multicritères de l'impact des bâtiments neufs sur les émissions de GES induites et l'artificialisation des sols.

Critère 1 : Quelle est la performance énergie et carbone par rapport à la norme en vigueur ?



Constructions

Va au-delà de la norme en vigueur sur les aspects énergie (réduction d'au moins 10% des émissions de GES par rapport à la norme en vigueur) ET carbone (en deçà des seuils fixés par la norme pour la phase de construction, dont le choix des matériaux)

Respecte la norme en vigueur sur les aspects énergie ET carbone (notamment, respecte les seuils définis pour la phase de construction, dont les choix de matériaux)

↓
Respect de la RT2020

La construction de bâtiment neuf

Critère 2 : Est-ce que la construction entraîne l'artificialisation des sols ?



Constructions

PAS d'artificialisation

Artificialisé



L'artificialisation des sols est définie dans la loi climat et résilience du 21 août 2021 comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage »

1. Imperméabilisation des sols

2. Perte d'espaces naturels, agricoles et forestiers (changement d'usage)

La construction de bâtiment neuf

Synthèse des 2 premiers critères pour le classement de la dépense :

Critère 1

Va au-delà de la norme en vigueur sur les aspects énergie ET carbone

Respecte la norme en vigueur sur les aspects énergie ET carbone

Critère 2

PAS d'artificialisation

Artificialisé

PAS d'artificialisation

Artificialisé

Classification



« Très favorable » coûts liés au dépassement de la norme

« Très favorable » coûts liés au dépassement de la norme

« Favorable sous conditions » 100% de la dépense

« Défavorable » 100% de la dépense

« Favorable sous conditions » reste de la dépense

« Défavorable » reste de la dépense

Un des critères n'est pas connu ou « bâtiments spéciaux » non soumis à la norme (lieux de culte, salle de spectacle, musées, piscines, patinoires, prisons, salles polyvalentes et de conférences, médiathèques et bibliothèques, les équipements sportifs)

« A approfondir » 100% de la dépense

La rénovation des bâtiments

TRES
FAVORABLE

Coûts liés aux
matériaux biosourcés
(ex: fibre de bois)

Coûts liés à une
rénovation
« performance
énergétique » ->
classe A ou B du
nouveau DPE ou le
niveau BBC.

Autres coûts

FAVORABLE
SOUS
CONDITIONS

Coûts liés aux
matériaux biosourcés
(ex: fibre de bois)

Coûts liés à une
rénovation
« performance
énergétique » ->
saut de classe
énergétique sans
atteindre la classe A
ou B ou une réduction
d'au moins 30% de la
consommation
d'énergie.

Autres coûts

NEUTRE

- Rénovation à « performance énergétique » -> sans saut de classe énergétique ou une réduction inférieure à 30% de la consommation d'énergie.
- Rénovation « hors performance énergétique »

DEFAVORABLE

- Rénovations à « performance énergétique » loupées -> sans gain énergétique ou carbone (sauf bâtiments en classe A ou B)
- Rénovations à occasions manquées -> rénovation sans intention de geste de performance.



Rénovations

Les achats et l'entretien des véhicules

TRES FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DEFAVORABLE

A
C
H
A
T
S



Moins de 50gC02/km

Plus de 50gC02/km



Electrique

Gaz ou hybride

Diesel ou essence



Electrique ou actif

Fossiles

E
N
T
R
E
T
I
E
N



Moins de 50gC02/km

Plus de 50gC02/km



Electrique, Gaz ou Hybride

Diesel ou essence



Electrique ou actif

Fossiles

La voirie

TRES
FAVORABLE

FAVORABLE SOUS
CONDITIONS

NEUTRE

DEFAVORABLE



Constructions

Part dédiée: piétons, vélos,
transports en commun
100% décarbonés

Part dédiée aux transports
en commun non
décarbonés

Part dédiée aux voitures



Entretien /
Requalification

Part dédiée: piétons, vélos, transports en
commun

Part dédiée aux voitures



Exploitation

Part dédiée: piétons, vélos, transports en
commun, mobilités bas carbone

Part dédiée aux voitures



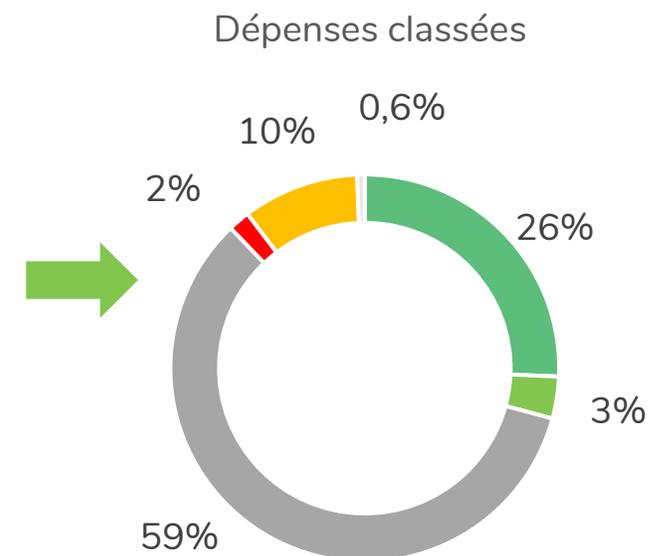
Exemple de budget climat

Dépenses réalisées

Tableau hors charges de personnel

Classement	Fonctionnement	Investissement	Total
Hors périmètre	692 601	1 623 299	2 315 899
■ Très favorable	83 555	2 672 535	2 756 090
■ Favorable sous conditions	70 702	305 775	376 478
■ Neutre	3 835 184	2 476 591	6 311 775
■ Défavorable	150 954	50 027	200 981
■ Indéfini - à approfondir	306 065	735 695	1 041 760
■ Indéfini - méthodologique	62 455	5 486	67 941
Total	5 201 516	7 869 408	13 070 923

Remboursement du capital des emprunts
Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)



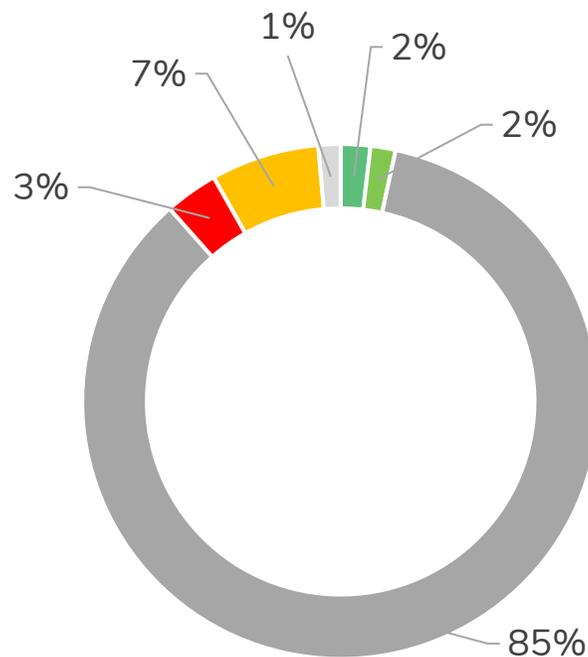
Charges de personnel

Classement	Fonctionnement	Investissement	Total
Neutre (charges)	2 467 192		2 467 192
Indéfini - à approfondir (net à payer)	5 982 955		5 982 955

- Très favorable
- Favorable sous conditions
- Neutre
- Défavorable
- Indéfini - à approfondir
- Indéfini - méthodologique

Dépenses de fonctionnement

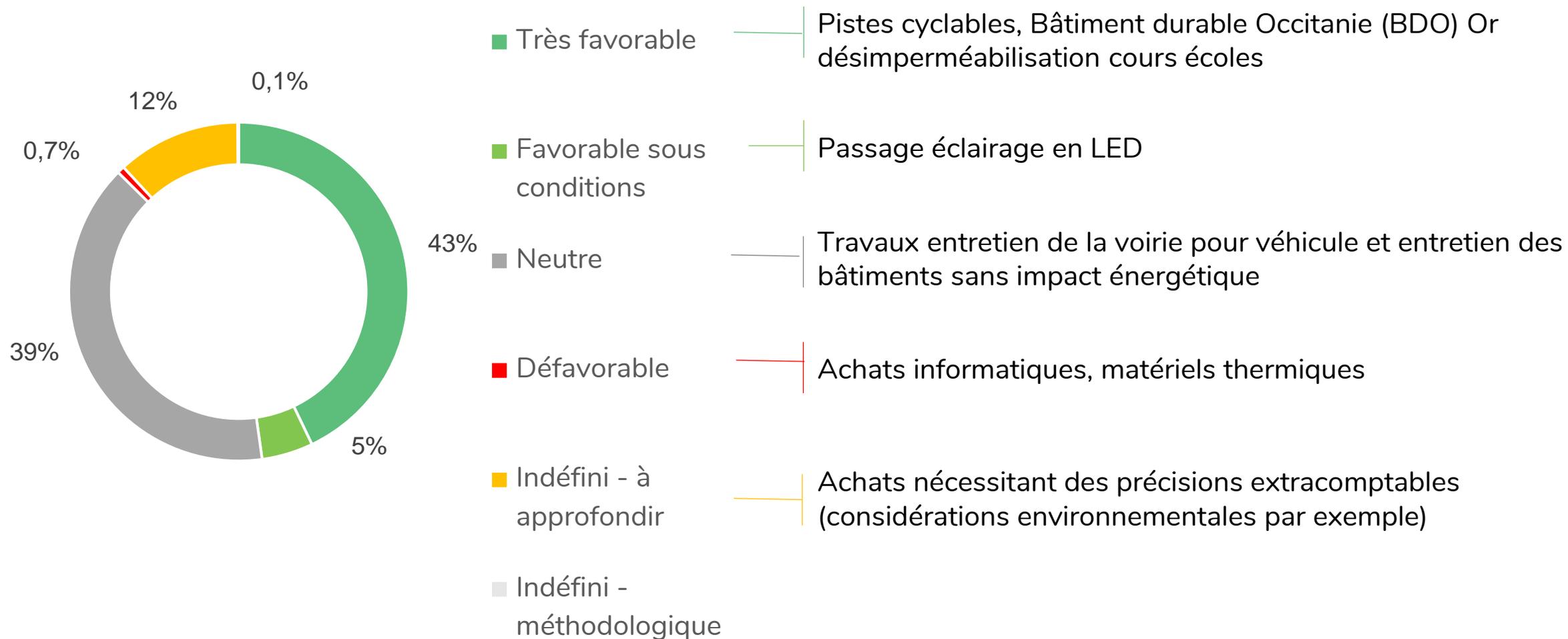
Dépenses de fonctionnement
(hors dépenses de personnel)



- Très favorable — Repas végétarien (respect de la Loi EGALim), réparation voiture électrique, entretien des arbres
- Favorable sous conditions — Réfection étanchéité club house, toiture gymnase, relamping éclairage public et bâtiment scolaire vers du LED
- Neutre — Achat électricité, entretien des bâtiments, entretien des véhicules thermiques
- Défavorable — Achat de carburant, gaz
- Indéfini - à approfondir — Achats nécessitant des précisions extracomptables (considérations environnementales par exemple)
- Indéfini - méthodologique

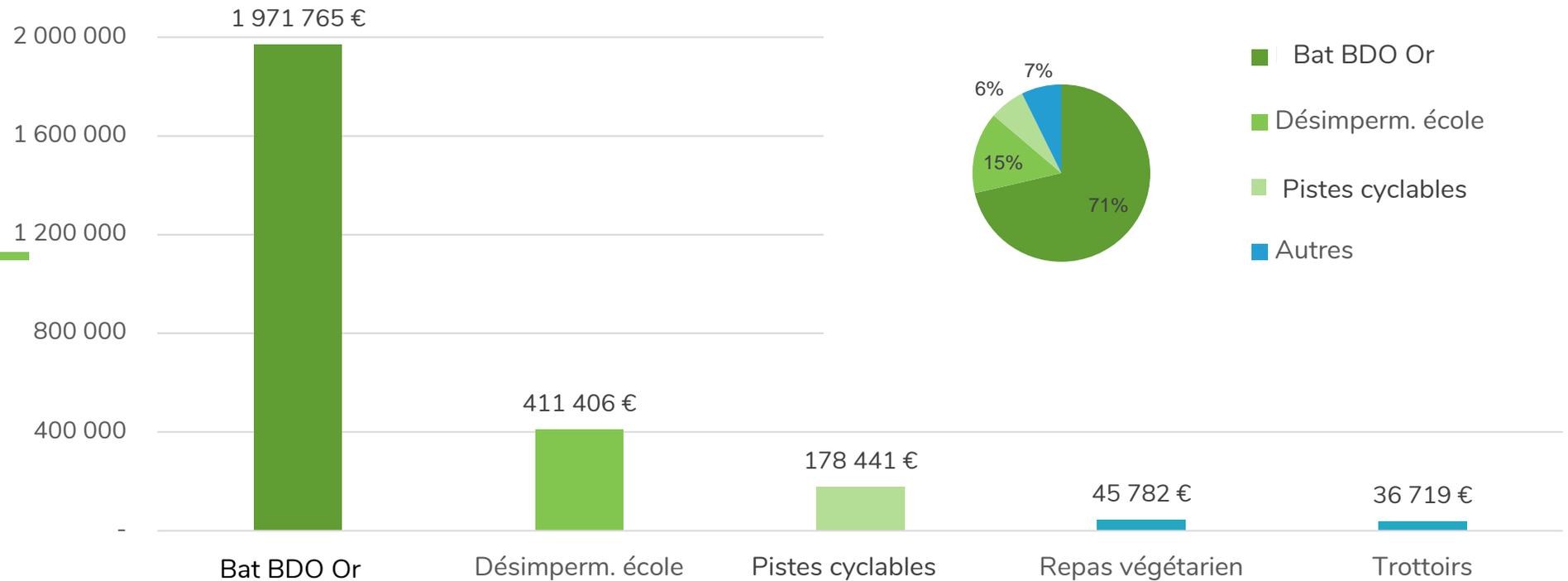
Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement



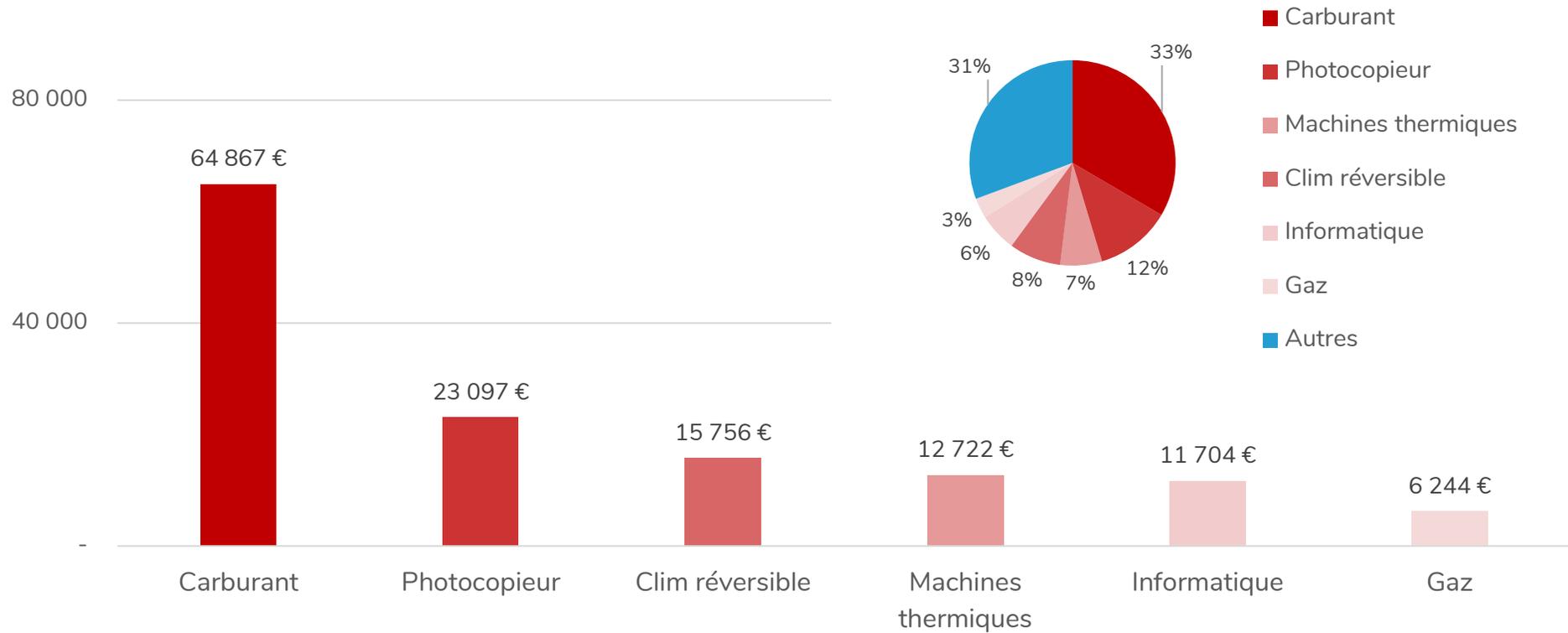
Les actions très favorables

Actions très favorables (compatibles avec la SNBC)



Les actions défavorables

Actions défavorables



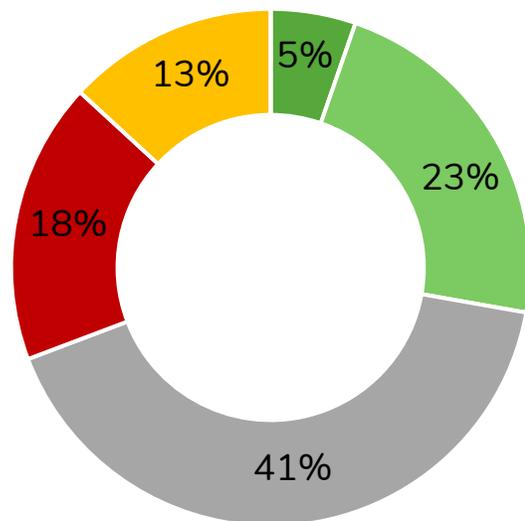


Les projets d'investissement du BP 2024



Dépenses d'investissement

Budget climat 2024 (investissement)



■ Très favorable

— Cf. diapo suivante

■ Favorables sous conditions

— Cf. diapo suivante

■ Neutre

— Rénovation de bâtiments sans amélioration énergétique, acquisition de réserves foncières, conservation du patrimoine, entretien voirie pour voiture.

■ Défavorable

— Cf. diapo suivante

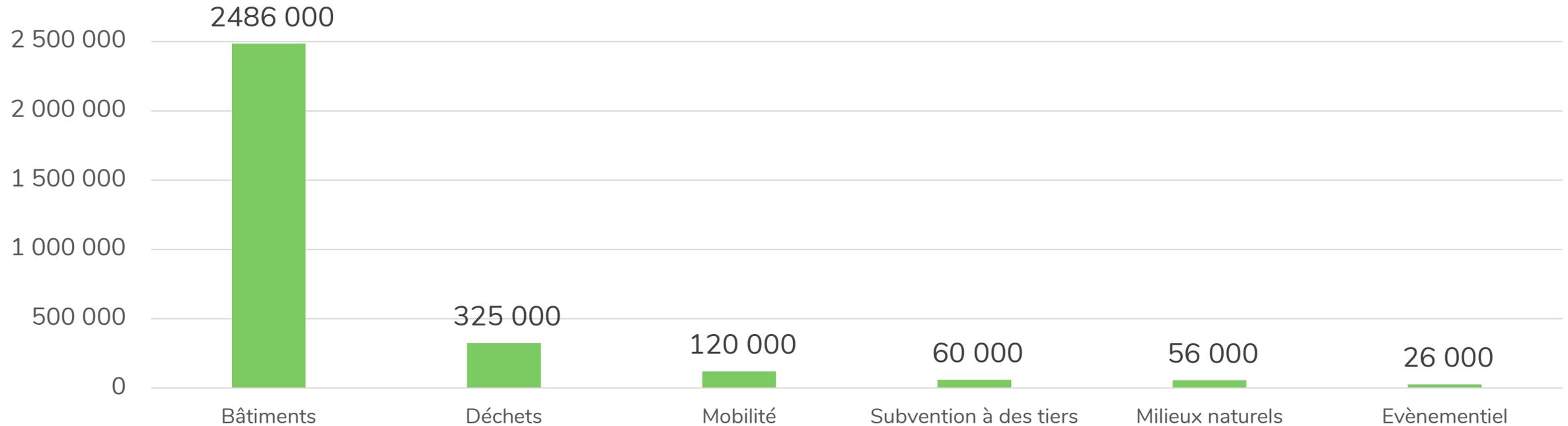
■ A approfondir

— Achats nécessitant des précisions extracomptables (considérations environnementales par exemple) : fonds de concours aux communes,

Budget principal
2024

Les dépenses favorables

Budget principal
2024

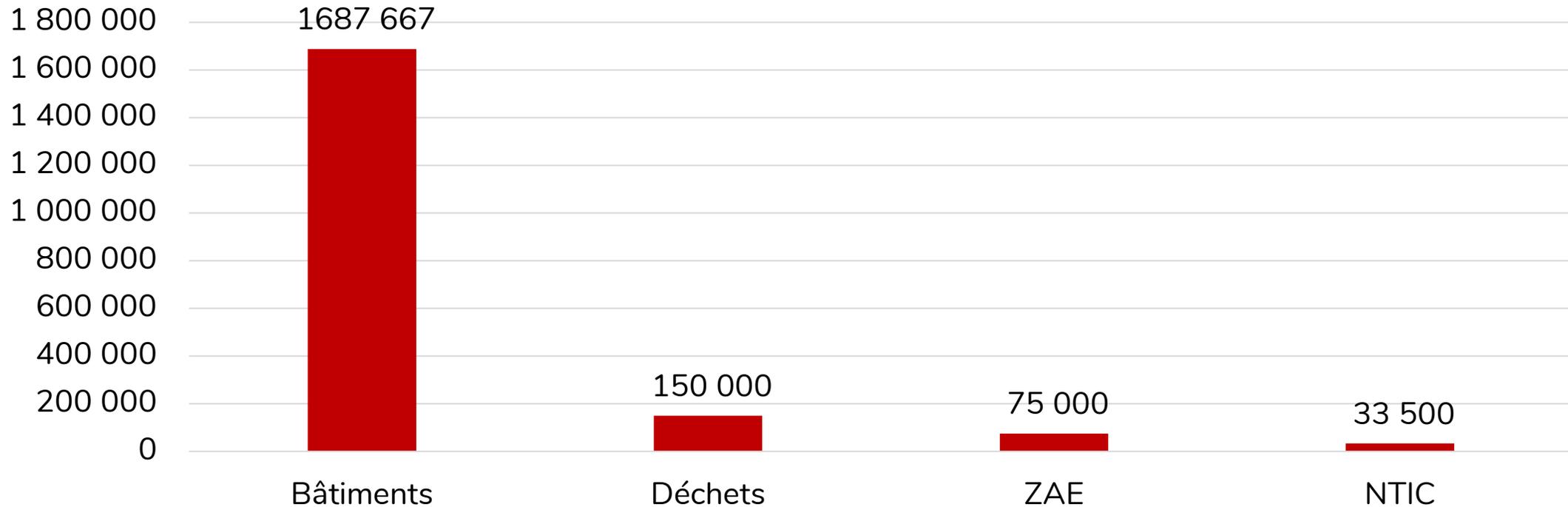


Les projets majeurs jouant favorablement sur l'atténuation au changement climatique :

- **Bâtiments** : rénovation énergétique, surcoût lié à la construction en Bâtiment Durable d'Occitanie Bronze de la crèche, surcoût lié à la construction en Bâtiment Durable d'Occitanie Or des Services Techniques.
- **Déchets** : amélioration du tri à la source (mise en place de composteurs et broyeurs individuels, colonnes pour tri du verre et papier).

Budget principal
2024

Les dépenses défavorables



Les projets majeurs jouant défavorablement sur l'atténuation au changement climatique :

- **Bâtiments** : les projets de constructions de la crèche et des Services Techniques vont en partie artificialiser les sols.
- **Déchets** : achat de véhicules thermiques pour la collecte.



Le plan de transition



Comment améliorer les dépenses neutres ?

	Domaine	Actions possibles	Objectif	
			Très favorables	Favorables sous conditions
	Achats et entretien de véhicules	Réduction du parc de véhicule thermique	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Energie	Fourniture via des contrats d'énergie avec garantie d'origine renouvelable	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Alimentation	Augmentation du nombre de repas végétarien pour les repas fournis aux écoles	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Entretien des bâtiments	Utilisation de matériaux biosourcés Amélioration de la performance énergétique Mise en place du décret août 2021 (fourniture)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Fonds de concours	Mettre en place des considérations environnementales dans le versement des fonds de concours (charte de bonne conduite)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Comment améliorer les dépenses neutres ?

	Domaine	Actions possibles	Objectif	
			Très favorables	Favorables sous conditions
	Voirie	Privilégier les travaux d'entretien de la voirie pour la part dédiée aux piétons, vélos et transports en commun : dépenses d'entretien et d'exploitation	☒	
	Espaces verts	Plantation et entretien des espaces dédiés aux arbres	☒	
	Politique d'achat	Application du décret d'août 2021 sur l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et l'article 5 de la Loi Climat et Résilience de 2018 qui va obliger à compter de 2026 l'intégration de considération environnementale dans les marchés.	☒	☒
	Ressources humaines	La conduite au changement doit permettre de pondérer les temps passés par service et missions en faveur de l'atténuation Actions de formation, sensibilisation	☒	

Comment réduire les dépenses défavorables ?



Domaine	Actions possibles	Objectif	
		Très favorables	Favorables sous conditions
Mobilité	<p>Transformation du parc automobile vers de l'électrique ou à défaut de véhicules émettant moins de 50g.CO2/km, sensibilisation à l'écoconduite, réserver l'utilisation du véhicule au strict nécessaire.</p> <p>Il est recommandé de recenser les modes de déplacement utilisés par les agents et élus, et de les classer selon une grille simple :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Voiture thermique et avion en « défavorable » car émetteurs de CO2 ; 2. Voiture au gaz en « favorable sous conditions » ; 3. Et voiture électrique ou bioGNV, transports ferrés et mobilités douces en « très favorable ». <p>Ce classement intuitif permet de rendre compte de l'effort de la collectivité si elle encourage les déplacements d'agents par des modes peu carbonés.</p>	☒	
Engins techniques	<p>Sur ce poste, les stratégies alternatives sont en cours de développement. Pour certains « engins » il peut exister des solutions électriques, utilisant des huiles usagées...</p>	☒	

Comment réduire les dépenses défavorables ?



Domaine	Actions possibles	Objectif	
		Très favorables	Favorables sous conditions
Informatique	<p>Mettre en place une charte d'achat sur les produits informatiques respectant les 5 critères définis dans la méthodologie I4CE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une politique d'achats durables est en place avec volet recyclage 2. Les achats sont amortis sur 5 ans pour les ordinateurs et de 3,5 ans pour les smartphones. 3. Les téléphones double-SIM sont systématiquement préférés à la solution double téléphone. 4. L'achat reconditionné est systématiquement regardé et préféré si possible, ou porteurs de logos environnementaux. 5. Une évaluation carbone est menée pour tout projet numérique. 		
Bâtiments	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non artificialisation des sols 2. Construction de bâtiments avec une norme énergétique et carbone supérieure à la norme en cours (privilégier les constructions type Bâtiments Durables d'Occitanie ou Bâtiment à Energie Positive) 3. S'assurer de l'accessibilité par transport public pour éviter l'usage de véhicule individuel. 		





Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)



Empreinte carbone moyenne en France en 2021

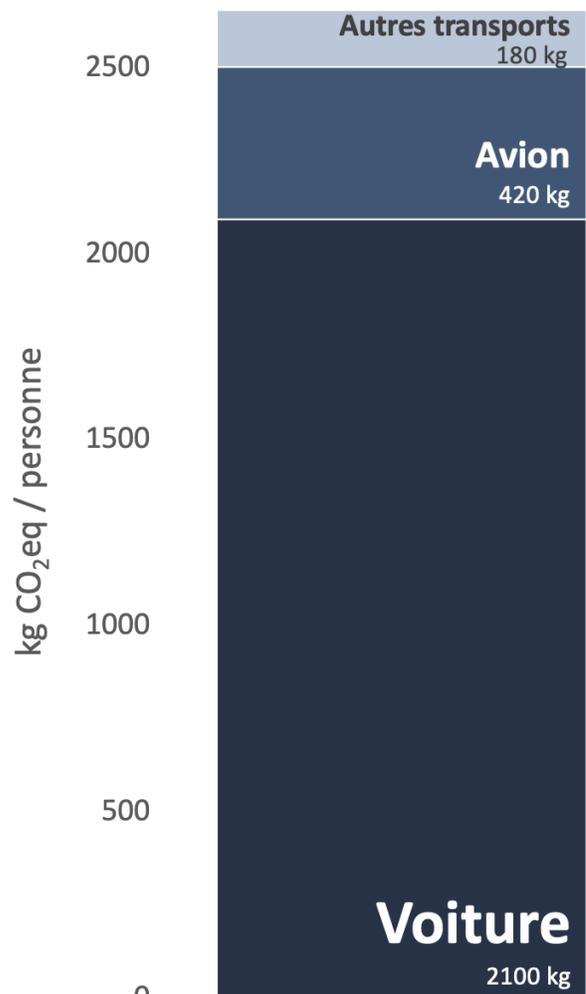


2050

2 tCO₂eq

9,9 tCO₂eq/personne

27%



Je me déplace
2700 kg CO₂eq/personne

25%



Je mange
2450 kg CO₂eq/personne

19%



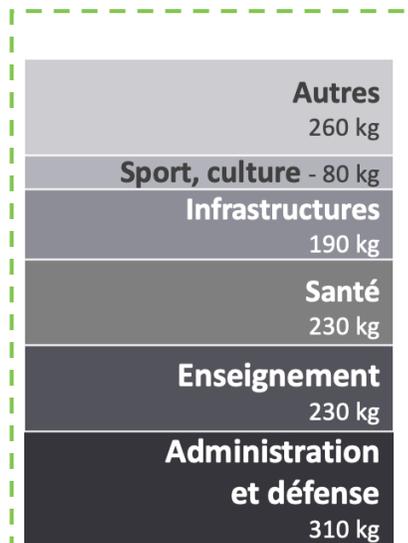
Je me loge
1900 kg CO₂eq/personne

16%



J'achète
1550 kg CO₂eq/personne

13%



Dépense publique
1300 kg CO₂eq/personne

Gaz inclus : CO₂ (hors UTCATF France), CH₄, N₂O, HFC, SF₆, PFC, H₂O (trainées de condensation).

Source : MyCO₂ par Carbone 4 d'après le ministère de la Transition écologique, le Haut Conseil pour le Climat, le CITEPA, Agribalyse V3 et INCA 3.



Principes de construction du BEGES



Qui est obligé ?

- Les collectivités de + de 50 000 habitants mais recommandé à l'ensemble des collectivités
- Tous les 3 ans

Quel contenu ?

- Ensemble des émissions doivent être comptabilisées
- Mise en place d'un plan de transition explicitant les actions, les moyens et objectifs.

Quelle sanction ?

- 10 000 € et 20 000 € en cas de récidive

Quelle méthodologie ?

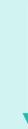


- Base Carbone® de l'ADEME et outil de l'ABC (Association Bilan Carbone)

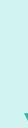
Les étapes clés

S
E
N
S
I
B
I
L
I
S
A
T
I
O
N

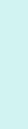
1 Nomination d'un pilote & définition des objectifs



2 Périmètre à comptabiliser

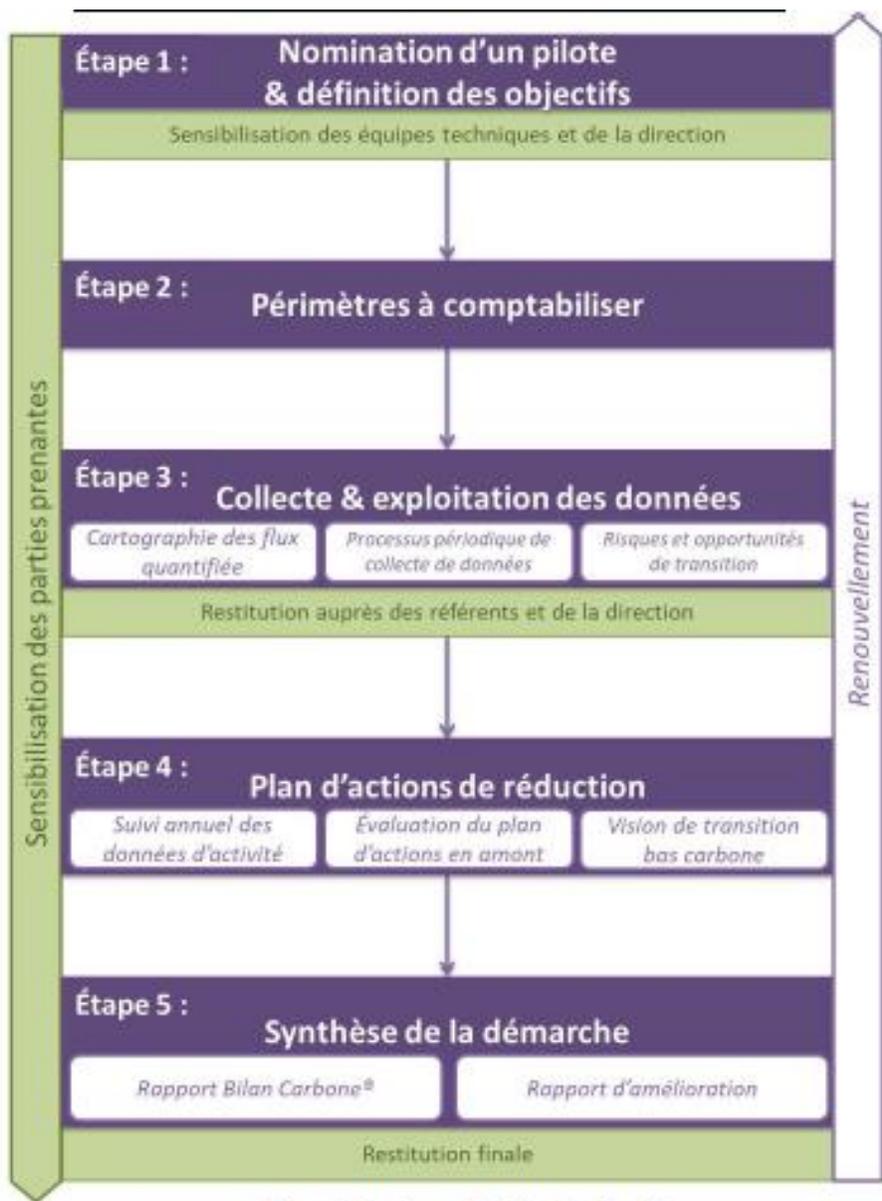


3 Collecte & exploitation des données



4 Plan d'actions de réduction

La démarche



Cartographie des flux
Périmètre organisationnel
Périmètre temporel : exemple 2022



Plan de transition



Publication

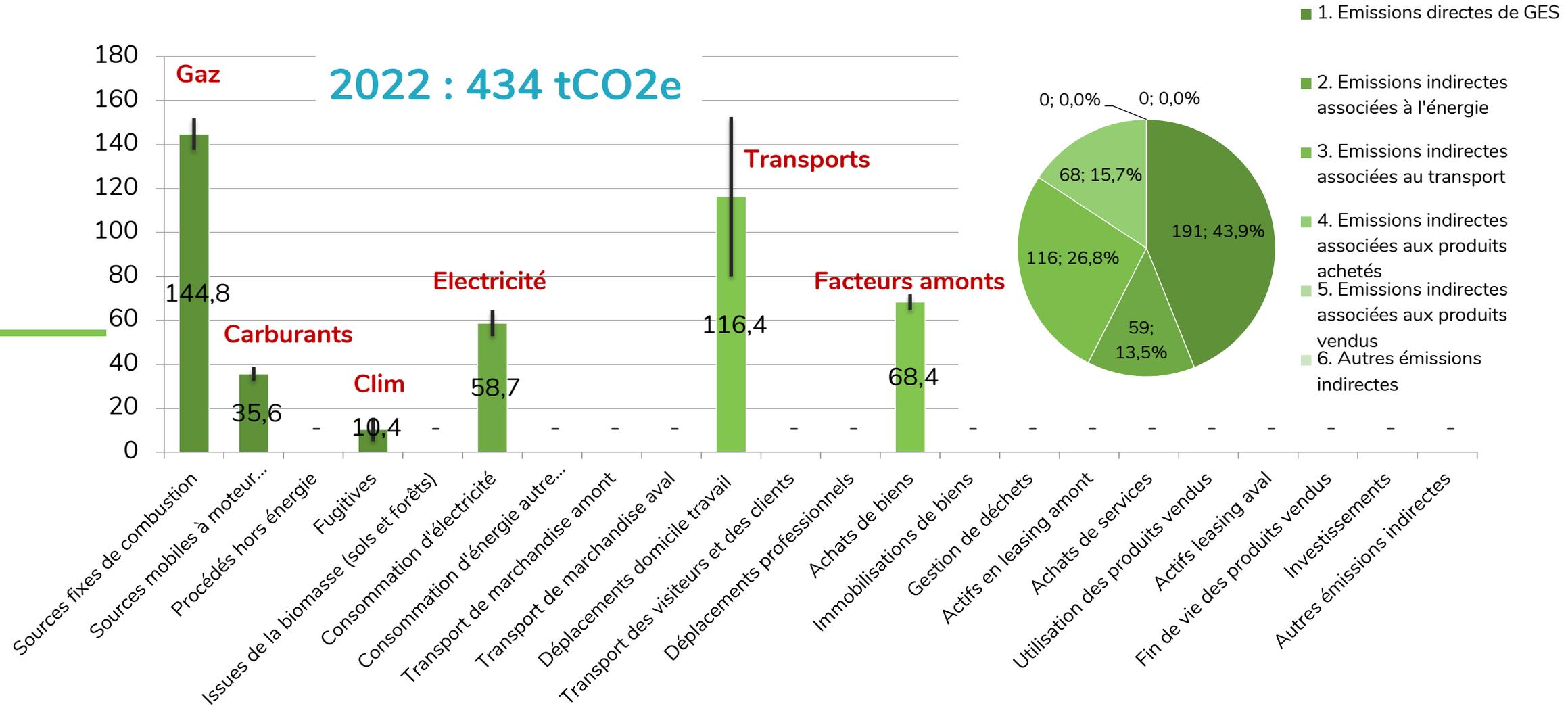
Durée 6 mois
Temps agents : 2-3 jours



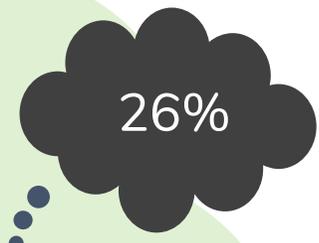
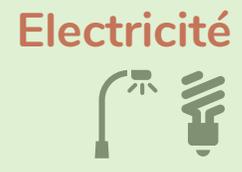
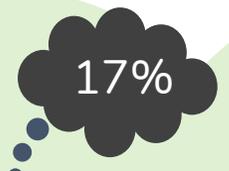
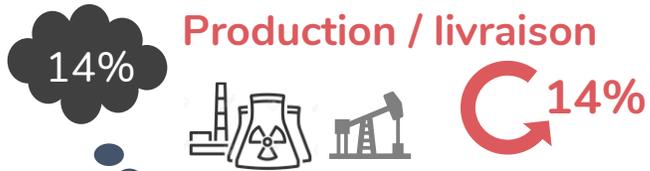
Les 6 catégories d'un BEGES

Catégorie	Poste	Poste	Scope
1. ÉMISSIONS DIRECTES DE GES	1.1 Emissions directes des sources fixes de combustion	Energie	Scope 1
	1.2 Emissions directes des sources mobiles de combustion	Transport Déplacements	
	1.3 Emissions directes des procédés hors énergie	Hors énergie	
	1.4 Emissions directes fugitives	Hors énergie	
	1.5 Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Inexistant	
2. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES À L'ÉNERGIE	2.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Energie	Scope 2
	2.2 Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité	Energie	
3. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AU TRANSPORT	3.1 Transport de marchandise amont	Transport	Scope 3
	3.2 Transport de marchandise aval	Transport	
	3.3 Déplacements domicile-travail	Déplacements	
	3.4 Déplacements des visiteurs et des clients	Déplacements	
	3.5 Déplacements professionnels	Déplacements	
4. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS ACHETÉS	4.1 Achats de biens	Intrants	Scope 3
	4.2 Immobilisations de biens	Immobilisations	
	4.3 Gestion des déchets	Déchets directs	
	4.4 Actifs en leasing amont	Dépend du type d'actif	
	4.5 Achats de services	-	
5. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS VENDUS	5.1 Utilisation des produits vendus	Utilisation	Scope 3
	5.2 Actifs en leasing aval	Dépend du type d'actif	
	5.3 Fin de vie des produits vendus	Fin de vie	
	5.4 Investissements	Inexistant	
6. AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES	6.1 Autres émissions indirectes	Inexistant	Scope 3

Bilan GES : Emissions de GES et incertitudes par poste réglementaire, en tCO2e



Le Bilan Gaz à Effet de Serre

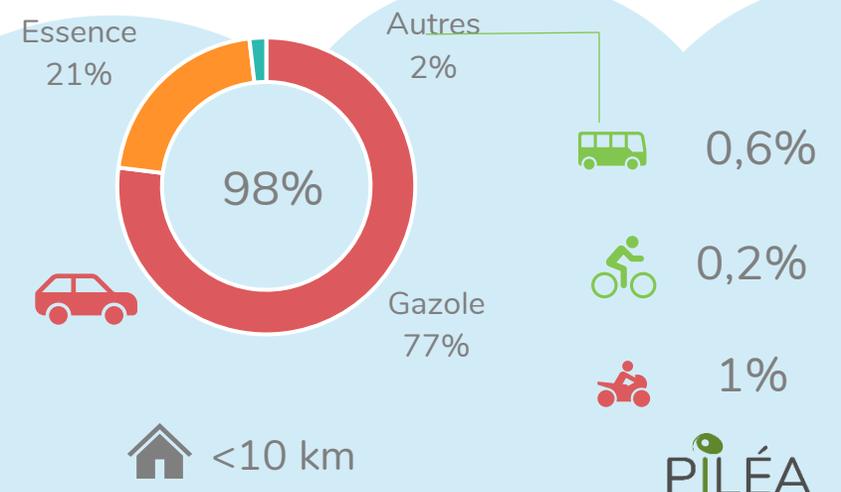


Déplacements domicile travail

80% des déplacements traités

793.000 km parcourus

Part des voitures



Le plan d'actions



Energie

- Remplacement des équipements fonctionnant au gaz
- Abaissement de la température des chaudières
- Passage en LED des points lumineux communaux
- Utilisation de la domotique
- Réalisation d'un audit énergétique pour prioriser les rénovations.



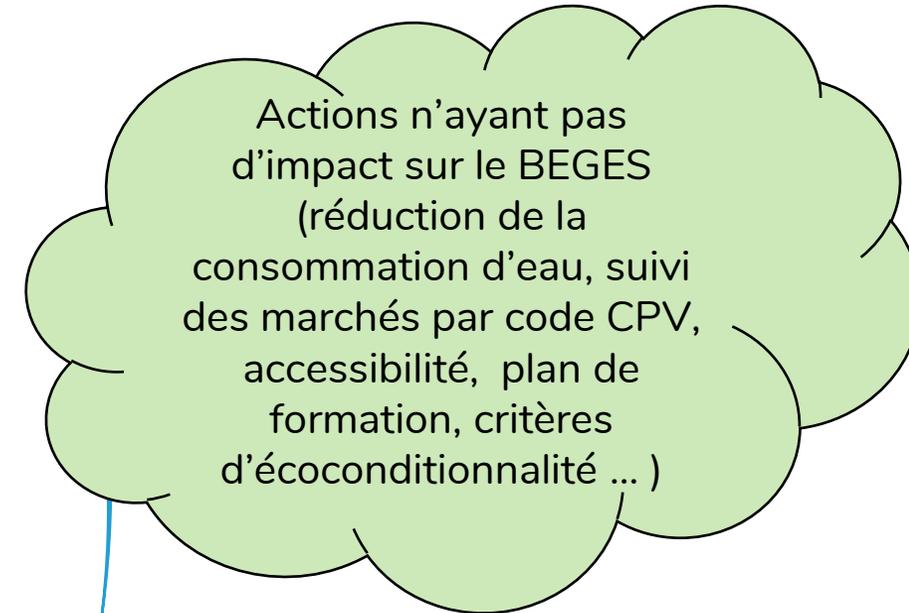
Véhicules communaux

- Mise en place d'un plan de renouvellement du parc de véhicules thermiques vers de l'électrique
- Achats de vélos électriques pour les agents de la commune
- Achats de triporteurs pour les services techniques



Déplacement domicile-travail

- Forfait mobilité pour les agents utilisant vélo ou trottinette
- Journée continue



Actions n'ayant pas d'impact sur le BEGES (réduction de la consommation d'eau, suivi des marchés par code CPV, accessibilité, plan de formation, critères d'écoconditionnalité ...)

Sensibilisation aux enjeux climats dans tous les domaines



La mise en place de ces actions jouera favorablement sur l'évaluation climat du budget



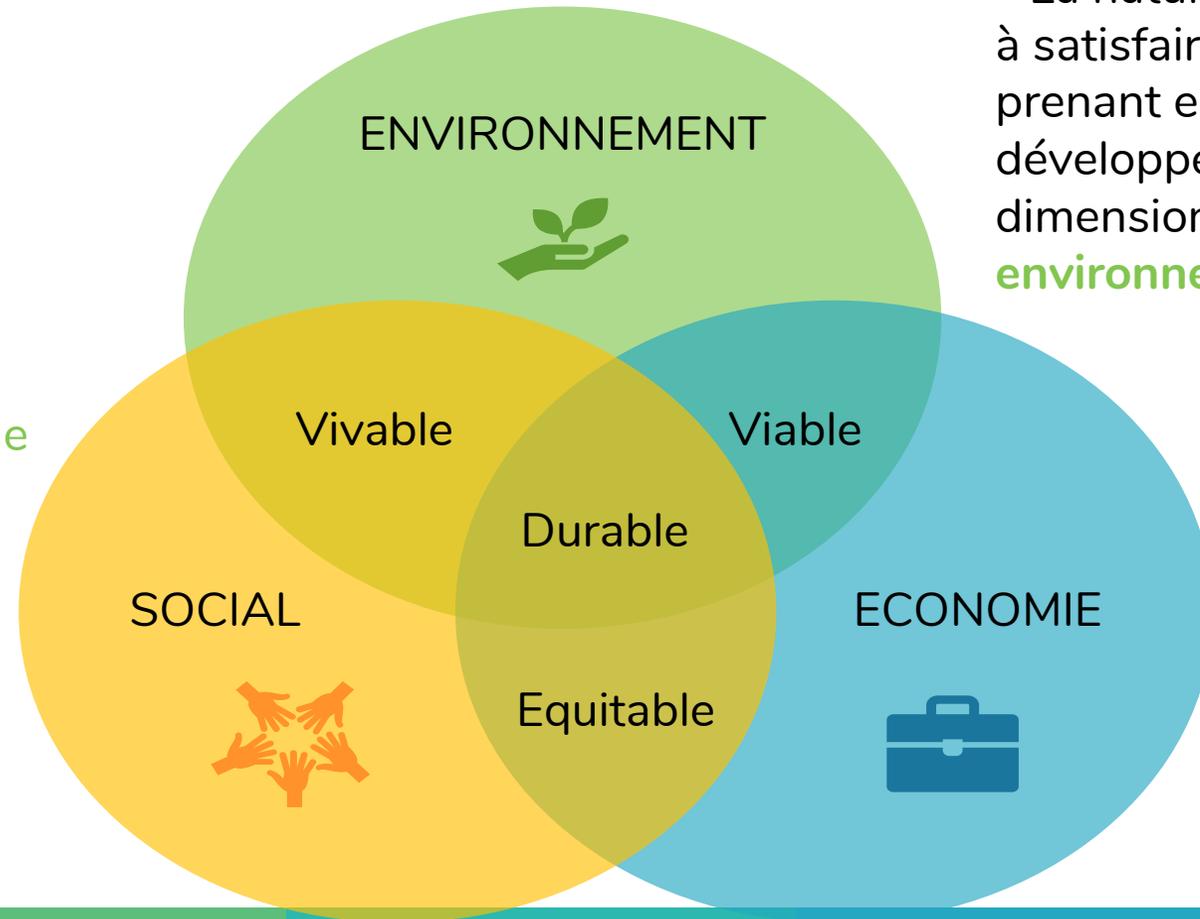
Le développement durable dans les marchés publics

La prise en compte des ODD dans les marchés

Définition du développement durable, sous l'égide de l'ONU, en 1992.

Un développement :

1. Economiquement efficace
2. Socialement équitable
3. Et écologiquement soutenable



Article L2111-1 CCP :

« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées [...] en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions **économique**, **sociale** et **environnementale**. »

Les ODD c'est quoi ?

Adopté par l'ONU et ses 193 pays membres en septembre 2015, l'Agenda 2030 est composé de 17 ODD qui ont pour l'ambition de répondre à l'intégralité des enjeux de développement de tous les pays du monde.



6 enjeux prioritaires dans l'agenda 2030 adopté par la France :

1. Agir pour une **transition juste**
2. **Transformer** les modèles de société (sobriété carbone)
3. S'appuyer sur l'**éducation** et la formation
4. Agir pour la **santé et le bien-être**
5. Rendre effective la **participation citoyenne**
6. Œuvrer au **plan européen et international**

Quelques exemples d'application ...



- **Mobilités douces** (pédibus, pistes cyclables ...)
- Guide des éco-événements
- Aménagement des espaces verts (îlots de fraîcheur)



- **Programme de rénovation énergétique**
- Aménagement de pistes cyclables
- Limitation de la vitesse



- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**
- Programme local de prévention des déchets
- Mise en place d'un SPASER



- **Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique**
- Soutenir la lutte contre la précarité alimentaire



- Développement du parc éolien
- Projet d'autoconsommation collective
- **Panneaux photovoltaïques sur les toitures**



- Plages labellisées Pavillon Bleu
- Contrôles de la qualité sanitaire des eaux de baignade
- **Protection de la biodiversité marine**

Les textes qui encadrent les achats durables



Loi EGalim
30/10/2018

- 50% de produits durables et de qualité
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Diversification des protéines (repas végétarien)
- Contenants réutilisables ou en matières recyclés

Acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage

Loi AGEC
10/02/2020



Loi climat et résilience
22/08/2021

- Dispositions sociales et environnementales dans les marchés publics
- Suppression du critère unique du prix
- Obligation de faire un SPASER
-> **Ecriture du Plan National des achats durables**

En quoi un achat public est-il durable ?



D'après le 3^{ème} Plan National pour des Achats Durables sorti en mars 2022, un achat public durable est un achat public :

- ✓ Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;
- ✓ Qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- ✓ Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;
- ✓ Qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation;
- ✓ Qui assure une stratégie de lutte contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté.



Décret 2024-134 de la commande publique

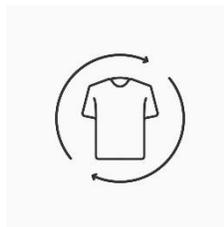
Présentation du décret n°2024-134

Obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du **réemploi** ou de la **réutilisation** ou **intégrant des matières recyclées**.

Réemploi : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits **qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau** pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »



Mobilier de bureau



Vêtements de seconde main



Matériel informatique
d'occasion



Très favorable dans le budget
climat

Présentation du décret n°2024-134

Réutilisation : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont **devenus des déchets sont utilisés de nouveau** ».



Téléphones
reconditionnés



Cartouches d'encre
remanufacturés



Appareil ménagers réparés



Très favorable ou favorables sous
conditions dans le budget climat

Présentation du décret n°2024-134

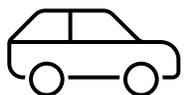
Recyclage : « toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins »



Matériels informatiques, bureautiques
ou de reprographie comportant des
matières recyclées



Papier recyclé



Véhicules contenant des
matériaux recyclés



Favorables sous conditions dans
le budget climat

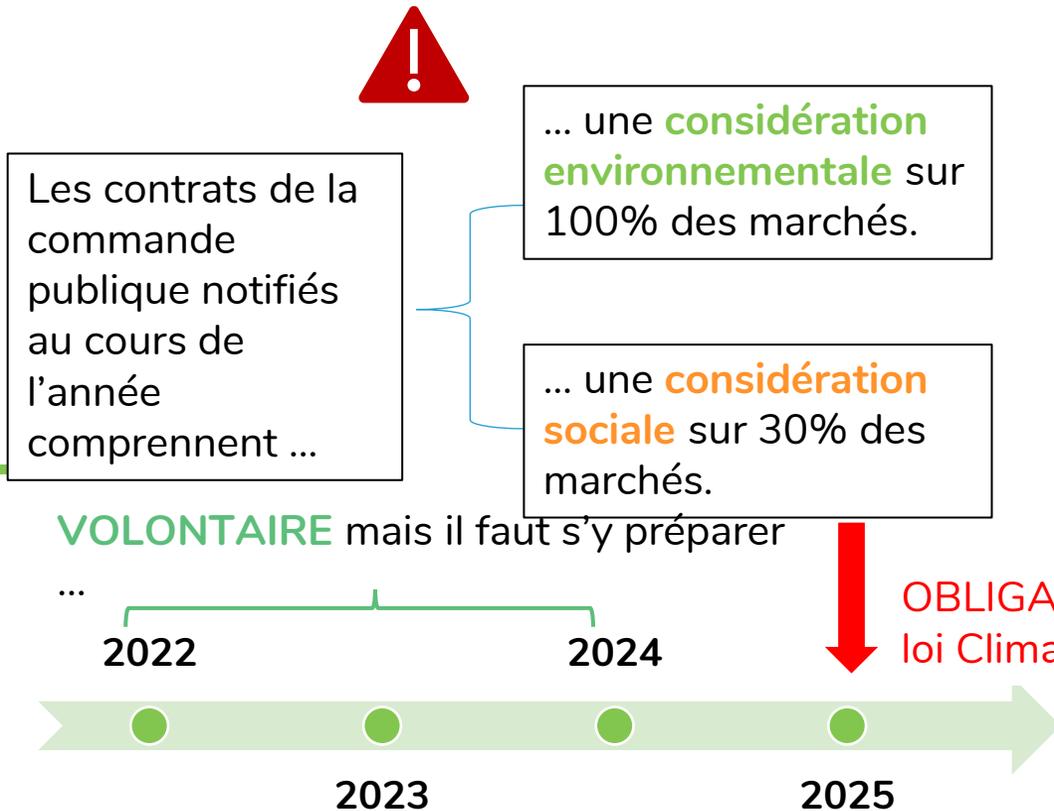
Champs d'application

Ligne	Catégories de produits	% issu du réemploi ou de la réutilisation 2024	% intégrant des matières recyclées 2024
1	Produits textiles à l'exception des équipements de protection individuels	8	20
2	Matériel informatique et téléphonie	20	20
3	Matériel de reprographie et d'impression	20	20
4	Consommables d'impression	20	20
5	Papier	0	40
6	Fournitures de bureau	0	30
7	Engins de transport et pièces détachées	20	10
8	Véhicules et pièces détachées	5	40
9	Mobilier et aménagement d'intérieur	20	15
10	Mobilier urbain	5	20
11	Equipements de collecte des déchets	5	20
12	Bocaux et flacons	10	10
13	Articles et équipement sportifs	5	20
14	Matériel d'entretien des espaces verts	10	10
15	Bâtiments modulaires ou préfabriqués	20	20
16	Gros électroménager, y compris appareils professionnels	20	20
17	Jeux et jouets	5	20

% issu du réemploi ou de la réutilisation 2027	% intégrant des matières recyclées 2027
15	25
25	25
25	25
25	25
0	40
0	40
20	10
10	50
20	20
5	30
10	25
15	15
10	25
11	10
25	25
25	25
10	25

% issu du réemploi ou de la réutilisation 2030	% intégrant des matières recyclées 2030
15	30
30	30
25	30
30	30
0	40
0	50
25	15
10	70
25	25
5	40
15	30
20	20
10	30
17	15
30	30
30	30
15	30

Plan National des Achats Durables (PNAD)



Comment intégrer une considération environnementale ou sociale ?

- Dans l'objet du contrat
- Dans les caractéristiques et exigences du contrat sous forme de clauses administratives et techniques (objet, conditions d'exécution, spécifications techniques ...)
- Dans les conditions d'attribution

A noter, quelques problèmes de cohérence entre la dernière version du PNAD :

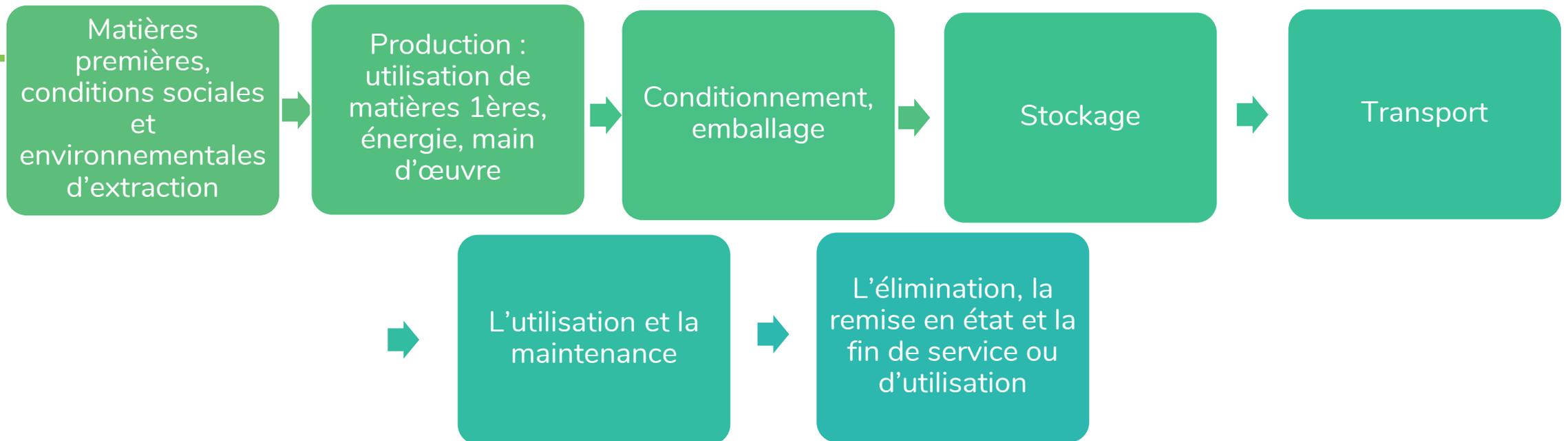
- objectif fixé pour 2025 alors que le décret d'application de l'article 35 entre en vigueur au plus tard en août 2026
- les pourcentages fixés, (100% et 30%), ne sont pas inscrits dans la loi

Trouver des idées de clauses à insérer dans les marchés publics : <https://laclauseverte.fr/>

Les considérations environnementales

Ce que dit la loi :

- Les **documents particuliers** du marché précisent les **obligations environnementales**
- Ces obligations doivent être **vérifiables** et **contrôlés**
- Ces obligations peuvent s'appliquer sur la totalité du **cycle de vie** des produits ou services
- Le titulaire est **pénalisé** pour manquement selon un montant fixé au préalable



Les considérations environnementales



L'économie circulaire : réemploi, réutilisation, recyclage ...



La composition des produits (éco-conception)



Diminution des déchets et valorisation



La réduction des émissions GES et l'amélioration de la qualité de l'air



Economies d'énergie et énergies renouvelables



La sensibilisation des intervenants aux problématiques environnementales



La réduction des prélèvements des ressources



La réduction des impacts sur la biodiversité

Les obligations environnementales croissantes

30% des
émissions de
GES



Véhicules

- Obligation d'acquisition de véhicules à **faibles émissions** (article L.224-7 du code de l'environnement)
- Obligation d'achats de **pneus rechapés** (article 60 loi AGEC)
- 20% de véhicules achetés intégrant des **matières recyclés** (article 58 de loi AGEC)

Les obligations environnementales croissantes



Travaux / bâtiment

18% des
émissions de
GES

- Obligation de **réemploi ou recyclage ou valorisation** de 70% **des matières** ou **déchets produits** sur les chantiers de construction ou routiers (article 79 de la LTECV)
- Prise en compte de la **lutte contre les émissions de GES**, de stockage du carbone, de recours aux matériaux issu du réemploi ou de ressources renouvelables (article L228-4 de la commande publique)
- Utilisation de **matériaux biosourcés ou bas carbone** dans 25% des rénovations lourdes et constructions relevant de la commande publique (article L228-4 de la commande publique)
- Obligation d'imposer aux prestataires des **produits à haute performance énergétique** (code de la construction et de l'habitation, électroménager ...)

Les obligations environnementales croissantes

19% des
émissions de
GES



Restauration collective / Agriculture

Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 dite loi « EGAlim ».

- Interdiction des ustensiles et contenants plastiques en restaurant collectifs.
- 50% de produits durables et de qualités, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.
- Obligation de proposer un **menu végétarien** une fois par semaine
- Obligations pour certaines administrations de proposer systématiquement une alternative végétarienne si il y a un choix multiple de menus
- ...

Les obligations environnementales croissantes

2% des
émissions de
GES



Numérique

- Achats informatiques : 20% minimum issu du réemploi ou de la réutilisation (article 58 de la loi AGEC)
- Obligation de prendre en compte l'indice de réparabilité (article 55 de la loi AGEC modifié par la loi du 15 novembre 2021)



Crédits : MTE

Penser achats durables



1 Optimiser ses besoins (sobriété)



2 Mutualiser les achats entre les différents services ou collectivité



3 Sensibiliser sur l'usage des prestations achetées



4 Intégrer l'économie de la fonctionnalité ...



Merci pour votre
implication

4

**PILÉA**
STRATÉGIE

SAS - **Piléa** Stratégie

Pilotez vos projets autrement

Siège social : 81 rue du thym – 34980 Saint-Gély-du-Fesc
890 860 638 RCS Montpellier - APE 7022Z